



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240424-B20240423\_13\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-trois avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quinze avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Étaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ,  
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 14), MM. Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

### Absent avec procuration : ./.

Étaient excusés : Michel HERGAT, Guy KREMER, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 7

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Étaient absents : Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Manon TURPIN, service communication



### **13. Objet : Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères (BOM)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs dispose d'un parc de bennes à ordures ménagères (BOM) de 7 véhicules thermiques dont l'âge moyen est de 13 ans et d'un véhicule électrique acquis en 2023.

Considérant la nécessité de renouveler à moyen terme le parc des 3 premiers véhicules thermiques ayant été achetés lors de la création de la régie en 2011,

Considérant l'augmentation régulière des coûts d'entretien et du nombre de pannes,

Considérant le taux d'indisponibilité croissant des premières BOM engendrant des difficultés d'organisation du service pour assurer sereinement les 5 tournées quotidiennes,

Considérant que les collectivités sont dispensées de procédure formalisée de mise en concurrence pour l'achat de fournitures auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics),

La CCCE a fait le choix de faire appel à cette centrale d'achat public généraliste dédiée à l'achat public, compte tenu des délais de procédures et de fabrication.

L'offre de l'UGAP résulte d'une sélection préalable sur appels d'offres conformément aux règles de la commande publique. Pour cet achat, l'UGAP dispose d'un marché avec Renault Trucks et Semat.

Considérant le devis proposé par l'UGAP pour l'achat d'une BOM thermique pour un montant de **232 110,39 € H.T.** soit **279 265,47 € T.T.C.**,

Considérant que l'achat d'une nouvelle BOM participera en outre au renouvellement du parc de véhicules de collecte de la CCCE,

Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'acquiescer au prix de **232 110,39 € H.T.** une Benne à Ordures Ménagères auprès de l'UGAP,
- d'autoriser le Président à signer le bon de commande afférent,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 24 avril 2024

Le Président,

Michel PAQUET

